ALLOCATIONS FAMILIALES
les Caf en Île-de-France

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

N°70-Janvier 2020

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

LES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

EN ÎLE-DE-FRANCE
AU 31 DÉCEMBRE 2018

Près de 339 300 foyers résidant en Île-de-France bénéficient du revenu de solidarité active (Rsa socle), versé par les caisses d'allocations familiales (Caf) de la région, en décembre 2018. Le nombre de bénéficiaires connait une croissance entre septembre et décembre 2018 de +1,5 % et de + 1,8 % par rapport à juin 2018. De même, en glissement annuel, ce nombre de bénéficiaires poursuit sa progression au niveau régional de +3,4 % alors que cette évolution est plus faible au niveau national (1), soit +1 %. Au cours du dernier trimestre 2018, les Caf ont versé 169,6 millions d'euros au titre du Rsa contre 162,1 millions d'euros, un an auparavant. Les masses financières ont ainsi progressé de +4,6 % en un an ; cette évolution prend en compte la hausse du montant moyen versé aux allocataires à la suite des revalorisations de cette prestation en avril 2018.

■ Une croissance persistante du nombre de bénéficiaires du Rsa socle

Au titre du mois de décembre 2018, le Rsa socle est versé à près de 339 300 foyers franciliens (cf. tableau 1), soit 5,3 % de la population totale d'Île-de-France.
Ces foyers peuvent cumuler la prime d'activité et le Rsa socle, en fonction de leurs ressources. Près de 56 700 foyers allocataires franciliens sont concernés par ce cumul, soit 16,7 % de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa socle.

Après une très légère baisse enregistrée au cours du trimestre précédent, le nombre d'allocataires du Rsa enregistre une hausse de +1,5 % au dernier trimestre 2018, soit +1,8 % par rapport à juin 2018. Si l'ensemble des départements franciliens sont tous sujets à une hausse, celle-ci est cependant moindre à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis (autour de +1 %) alors que dans le Val-de-Marne et la grande couronne, elle évolue autour de +2 %.

(1) https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa%20conjoncture/Rsa%20Conjoncture%20n%C2%B025_Caf.pdf

Tableau 1 - Répartition des bénéficiaires du Rsa socle, en Île-de-France, par département, au 31 décembre 2018

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Seulement Rsa socle	52 847	25 994	73 117	36 886	23 707	18 850	22 686	28 542	282 629
Rsa socle + Prime d'activité	11 191	5 229	12 076	6 960	5 650	4 639	5 189	5 729	56 663
Total Rsa socle	**64 038**	**31 223**	**85 193**	**43 846**	**29 357**	**23 489**	**27 875**	**34 271**	**339 292**
Dont Rsa majoré	*3 526*	*2 520*	*8 652*	*4 227*	*4 169*	*2 585*	*3 965*	*4 195*	*33 839*
Dont Rsa jeunes	*16*	*8*	*13*	*15*	*11*	*13*	*14*	*8*	*98*
Personnes couvertes par le Rsa	**97 039**	**54 559**	**175 204**	**83 154**	**60 538**	**44 513**	**57 643**	**71 793**	**644 443**
Évolution trimestrielle en % Du 30-09-2018 au 31-12-2018	0,9	1,1	1,2	2,2	1,7	2,2	1,8	2,2	1,5

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018.
Lecture : Au 31 décembre 2018, le nombre d'allocataires parisiens du Rsa socle s'établit à 64 038.

En glissement annuel, le nombre de bénéficiaires du Rsa socle poursuit sa progression avec +3,4 % entre décembre 2017 et décembre 2018 (cf. figure 1). Ce constat marque le renforcement de la hausse du nombre de bénéficiaires sur l'année 2018, suite à la décroissance des effectifs en glissement annuel sur les deux années précédentes. Cette évolution annuelle concerne l'ensemble des foyers bénéficiaires, qu'ils perçoivent ou non une majoration de leur allocation, liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Cependant, le nombre de bénéficiaires sans majoration pour isolement augmente de manière plus significative avec +4,6 % en glissement annuel contre +3,3 % pour les bénéficiaires d'une majoration pour isolement, passant de 32 300 à 33 800 allocataires au titre du Rsa majoré.

Le nombre de bénéficiaires du Rsa socle augmente de plus de 11 200 foyers sur l'année 2018. Cette croissance tient compte du nombre d'ouvertures de droit (entrées) et du nombre de fins de droit au Rsa (sorties) ayant eu lieu sur la période (cf. figure 2 et 3). En décembre 2018, 82 100 foyers entrent dans le dispositif, alors qu'ils n'en bénéficiaient pas six mois auparavant. Ce nombre d'entrants est le plus élevé de l'année 2018 ; il est également supérieur au nombre d'entrants constaté en décembre 2017, soit 72 000 foyers au second semestre 2017. Ainsi, la hausse des ouvertures de droit à ce dispositif au cours de la fin de cet exercice conforte l'influence de la mise en place des demandes de Rsa en ligne.
Cependant, le nombre de sortants est également supérieur à celui du dernier semestre 2017. Si 76 300 allocataires sont sortis du dispositif entre juin et décembre 2018, ils étaient 2 900 de moins au semestre précédent (73 400) et moins 6 200, au dernier semestre 2017. « *La baisse des cotisations sociales entrée en vigueur au 1er janvier 2018 a entraîné une hausse des revenus d'activité des bénéficiaires et la sortie du dispositif d'un certain nombre d'entre eux.*

Figure 1 - Nombre de foyers franciliens bénéficiaires du Rsa socle en fin de trimestre et évolution en glissement annuel (en %)

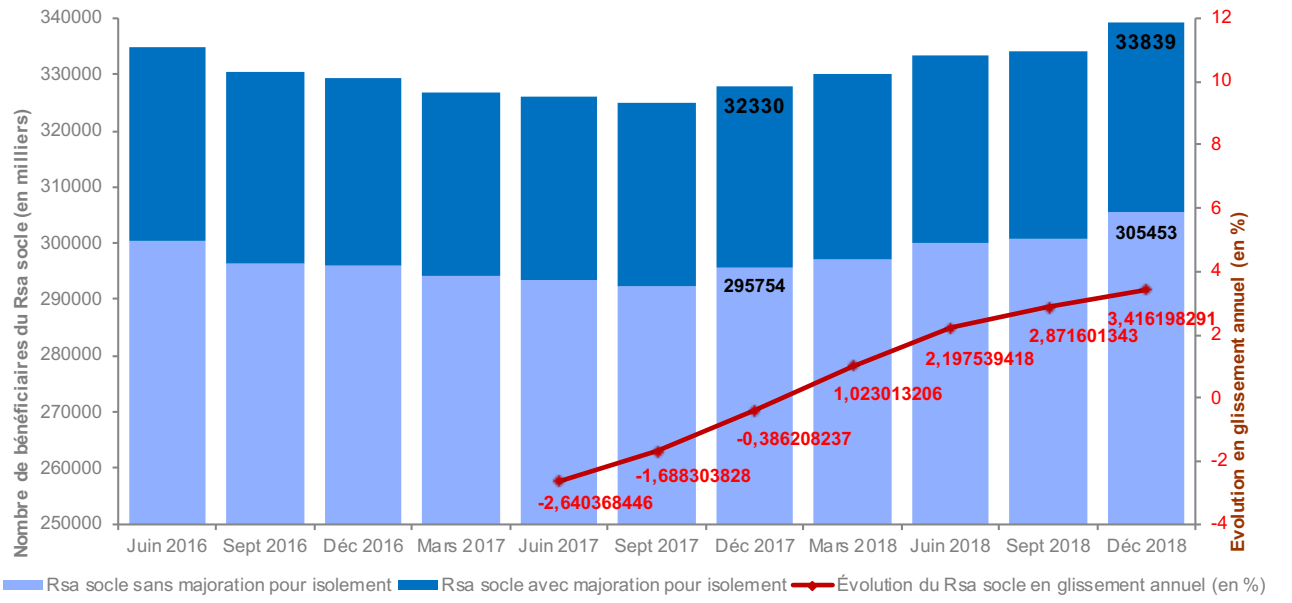

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France de juin 2016 à décembre 2018 selon les données fr6 connues (2).
Lecture : En décembre 2018, le nombre de bénéficiaires du Rsa majoré est de 33 839.

(2) Les données des précédents bulletins d'information étaient extraites du fr2

Figure 2 et 3 - Nombre d'entrants et de sortants du Rsa socle selon leur droit au Rsa activité seul/prime d'activité en fin de trimestre (en milliers)

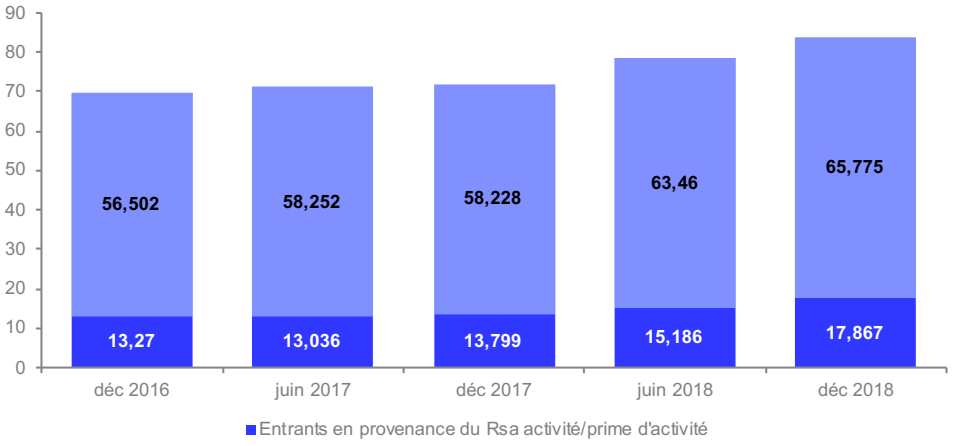

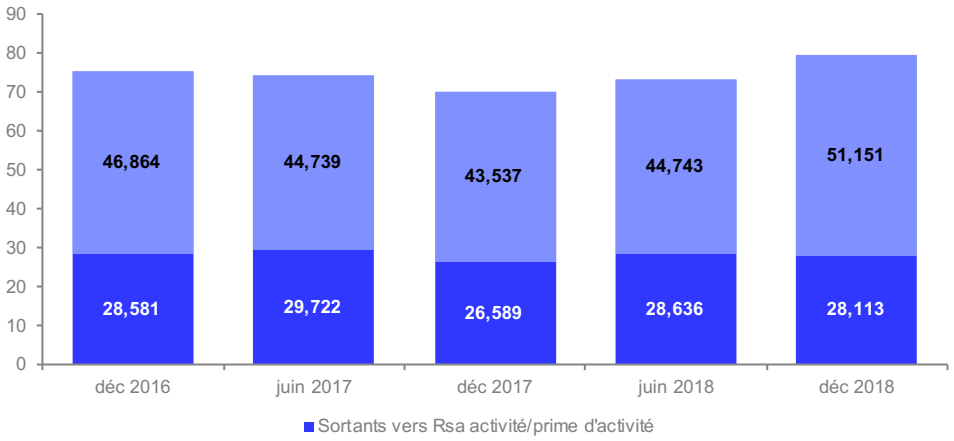

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin, septembre et décembre 2016, et 2017 et 2018
Lecture : En décembre 2018, le nombre de sortants du Rsa socle vers une autre situation s'établit à 51 200 en Île-de-France.

Entre deux dates, l'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa dépend des revalorisations du barème, des variations saisonnières ainsi que des mesures réglementaires ayant eu lieu sur la période (4). Le montant forfaitaire est revalorisé au 1er avril de chaque année (+ 1,0 % en avril 2018) et il a été revalorisé de manière exceptionnelle au 1er septembre (de 2013 à 2017) dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté, pour atteindre une revalorisation de + 10,0 % sur 5 ans (5). Les revalorisations ont un impact sur les montants versés, ainsi que sur l'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa, en rendant éligibles ceux proches du seuil de non versement.

Il est, par ailleurs, possible qu'un retard dans les déclarations trimestrielles de ressources renvoyées par les allocataires entraîne une augmentation transitoire des sorties du versement de la prestation, en attendant la régularisation des dossiers » (3). ■

(3) Siguret, I., « Les foyers bénéficiaires du Rsa 1,82 million à fin septembre 2018 », Rsa conjoncture, n °24, décembre 2018
(4) Évolution du Rsa depuis janvier 2016 : comment relier l'évolution des dépenses à celle des allocataires ? Cnaf, Direction des statistiques, des études et de la recherche. *Message à l'attention des directeurs de Caf*, juillet 2018.
(5) Depuis 1er septembre 2013, le montant forfaitaire du Rsa a été revalorisé de 2 % chaque année sur 5 ans dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS). Depuis 2013 et jusqu'à fin 2017, le Rsa socle aura donc augmenté de + 62,24 euros soit + 13 % en 5 ans, en tenant compte des revalorisations liées à l'inflation. Au 1er avril 2018 le montant du Rsa pour une personne seule s'établit à 550,93 euros.

Part des allocataires bénéficiaires du Revenu de solidarité active au 31 décembre 2018

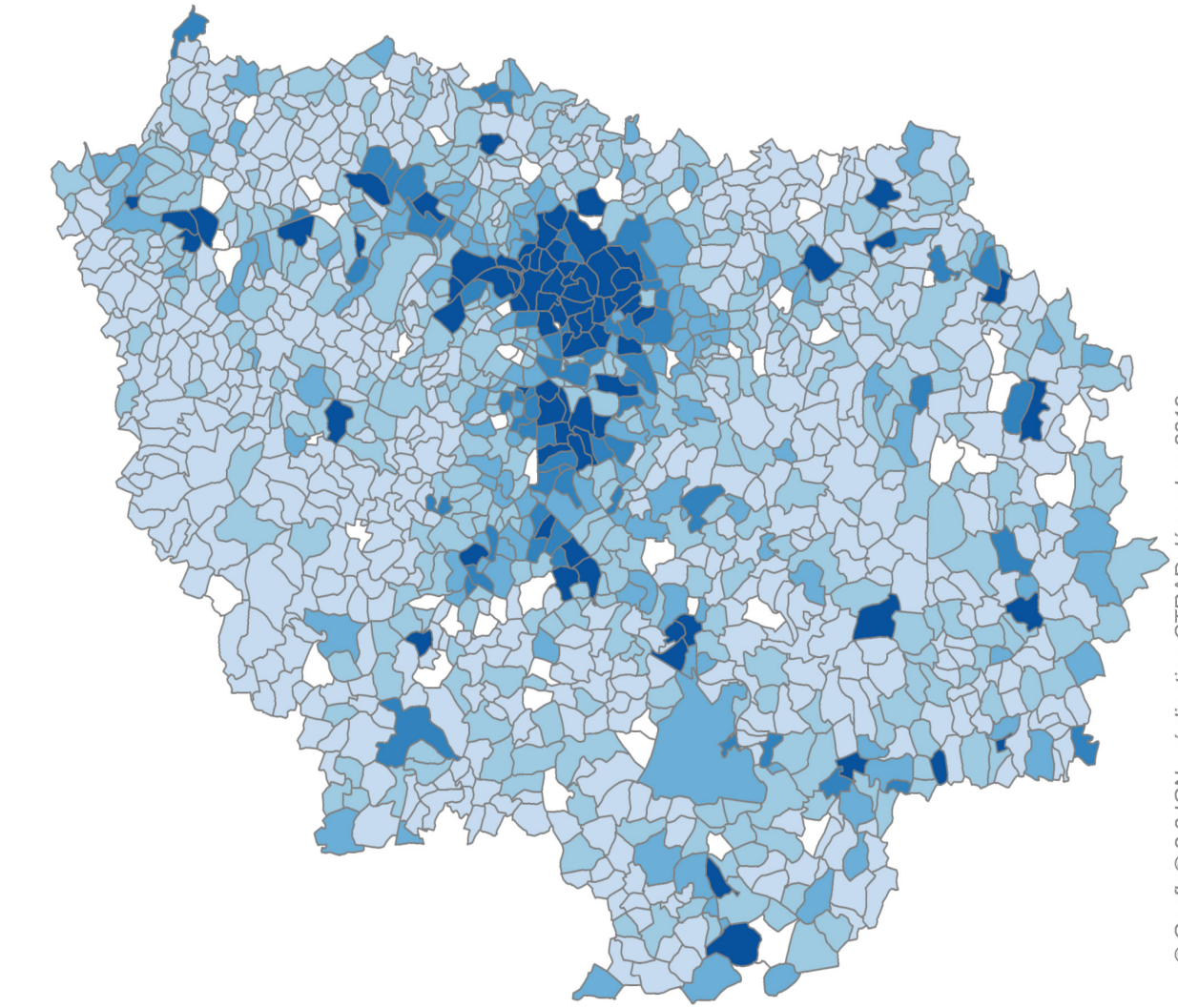

Taux d'allocataires bénéficiaires du Rsa par commune (en %)

- 8 et plus
- 6 à moins de 8
- 4 à moins de 6
- 2 à moins de 4
- 0 à moins de 2
- Secret statistique

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-france, décembre 2018

Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France
Directeur de la publication : Robert Ligier ■ Rédacteurs : Nadine Pontou, Florian Taillez ■
Cartographie: Bruno Fayard ■ Maquettiste : Myriam Breitman Creativ' Management ■
Imprimeur : SIRI Caf de Paris ■
Numéro ISSN 2266-4076
Courriel : ctrad.cafcreteil@caf.cnafmail.fr
Site : www.ctrad-caf-idf.fr

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision
Janvier 2020